

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nom de l'assuré : **Vandemoortele Transport Solutions NV**

Police n° : **2024/9Q.0862**

Type de contrat : **Transport Operator Liability**

Période d'assurance : de **01 janvier 2024** LST
: à **31 décembre 2024** LST at the location of the Risk - both days inclusive

Nous confirmons par la présente que l'Assuré susmentionné est assuré par l'intermédiaire de Post & Co (P & I) B.V. auprès 100% Lloyd's Insurance Company S.A. sous l'autorité obligatoire B1735NM0129824 conformément aux stipulations, conditions et maxima de la susdite police et sous réserve de toutes les stipulations concernant le paiement des primes, pour les responsabilités contractuelles et légales suivantes :

- Perte physique ou dommage à la cargaison
- Perte Physique ou dommage à des biens de tiers
- Pertes financières subies par des tiers dont l'Assuré est juridiquement responsable
- Maladie, blessure ou décès d'un tiers
- Responsabilité légale des tiers

Limite générale: **EUR 2,500,000** avec des sous-limites pour des clauses spécifiques.

La présente attestation d'assurance n'est ni un Certificat, ni une police d'assurance, ni une garantie, ni une preuve d'un engagement, financier ou autre, de la part des Assureurs vis-à-vis d'une quelconque partie et ne pourra donc pas être interprétée comme telle.


Il est entendu que la présente attestation d'assurance n'est émise que pour la période d'assurance mentionnée et ne s'applique qu'aux stipulations et conditions d'assurance décrites dans la police de Post & Co (P & I) B.V. susmentionnée. De ce fait, cette attestation ne saurait être utilisée, dans les mains de l'assuré ou d'une personne agissant pour son compte, comme une reconnaissance financière envers un tiers, même dans le cadre des dispositions légales en matière de responsabilité financière.

Une telle utilisation de l'attestation d'assurance par l'Assuré signifie nullement que les Assureurs consentent à se porter garants ou qu'ils pourront être assignés devant quelque juridiction que se soit ; ils n'y consentent pas.

Date de signature: **03 janvier 2024**

Ce document a été émis pour et au nom de l'assureur

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Martijn Overdeest | Post & Co (P & I) B.V.